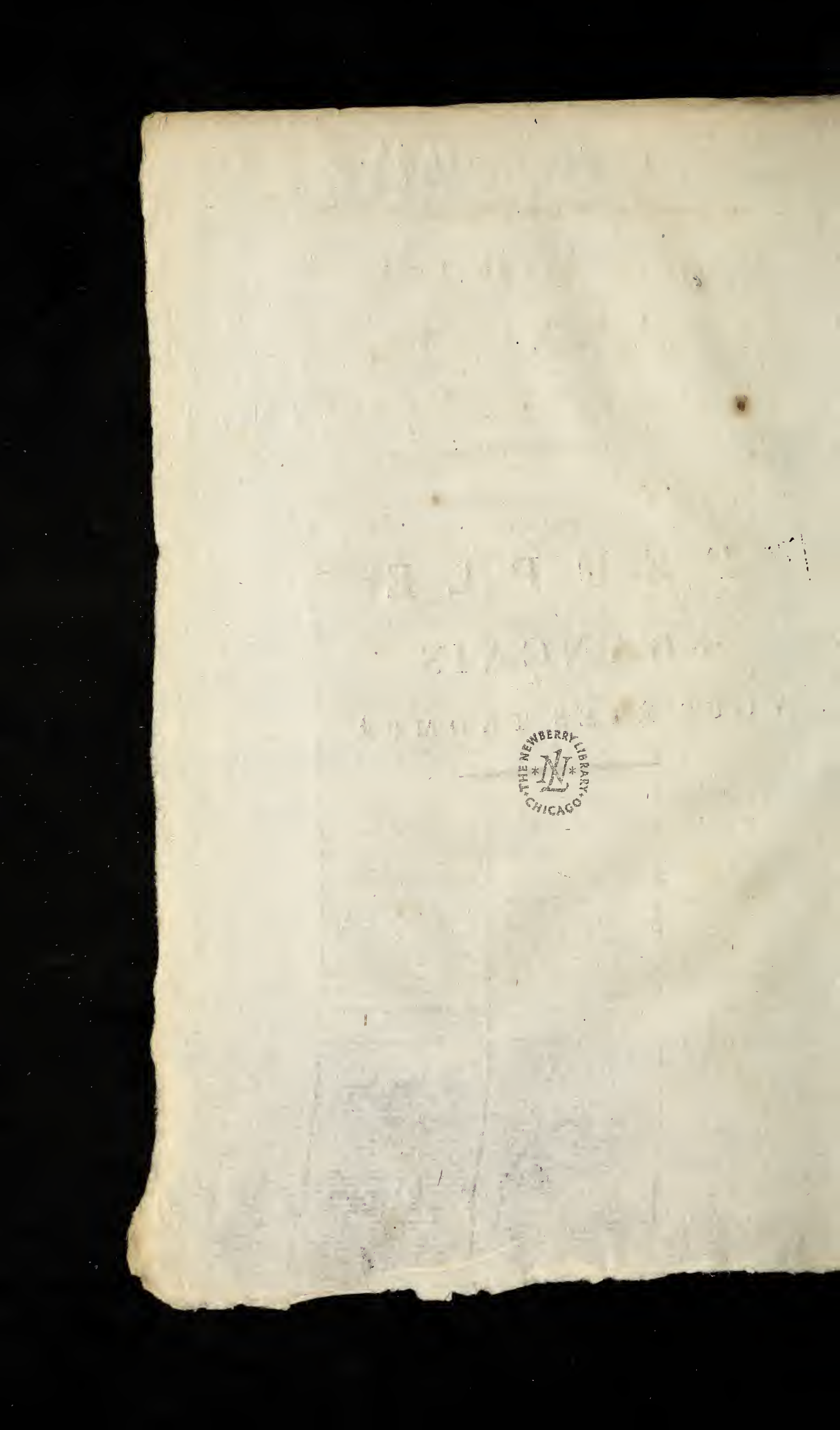
PEUPLE FRANÇAIS,
VOUS ÊTES TROMPÉ.


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

PEUPLE FRANÇAIS VOUS ÊTES TROMPÉ.

C'EST le peuple que l'on trompe, c'est le peuple qu'il faut éclairer ; c'est pour lui que j'écris : heureuse si ma plume peut servir à le détromper, ce n'est qu'ainsi qu'on peut se dire *l'ami du peuple*.

Je serai court, clair et précis, parce que je desire d'être lu par le peuple, et que je ne veux pas le tromper.

Oui, peuple Français, on vous trompe ! je déchire le voile qui vous cache la vérité, je vais vous la faire connaître :

1°. On vous a dit que vous formiez seul la nation française : on vous a trompé, en vous disant que vous êtes seulement la partie la plus nombreuse dans une nation, je vous dis la vérité. Je crois, peuple Français, que vous savez, comme moi, que notre gouvernement est monarchique, et je pense que vous ne prétendez pas vivre sous un autre gouvernement. Or, dans une monar-

chie, la noblesse, le clergé, la magistrature, ceux qui tiennent à l'adminisration générale et particulière du royaume, enfin tous ceux qui sont ou propriétaires ou rentiers forment des classes nécessairement distinguées de celle du peuple, que le besoin et le travail attache à une profession quelconque, et doivent être comptées au moins pour quelque chose, si elles ne le sont pas pour beaucoup, puisque ce sont elles qui entretiennent et nourrissent le peuple.

Ceux donc qui ont écrit, et qui ont voulu vous persuader, peuple Français, que vous formiez vous seul la nation, sont des hommes qui avaient besoin de vous tromper. Votre erreur leur était nécessaire pour arriver à leurs criminelles fins. Vous formiez la partie la plus nombreuse de la nation, et ils étaient bien sûrs qu'en vous faisant croire qu'ils travaillaient pour vous, ils vous attireraient dans leur parti. Voilà pourquoi on a permis cette liberté indéfinie de la presse, à la faveur de laquelle on a répandu partout cent mille feuilles par jour, et avec elles cent mille erreurs que l'on y consignait exprès pour vous tromper.

2°. On vous a fait croire qu'on ne rassemblait les états-généraux que pour vous ;

les ministres qui sentaient qu'ils anéantiraient leur autorité auraient voulu qu'ils ne se tinsent pas, et ils firent sourdement tout ce qu'ils purent pour les empêcher. Les parlemens qui les avaient demandé contre les ministres, qui les tourmentaient pour l'enregistrement de nouveaux impôts, ne croyaient pas qu'ils pussent avoir lieu. La noblesse et le clergé étaient les seuls peut-être qui ne les craignaient pas, parce qu'ils croyaient y conserver toujours le même rang et le même poids qu'ils avaient eu dans les précédens. Ils se sont tous abusés, et ils n'ont pu se tromper eux-mêmes, sans vous tromper en même temps.

3°. Les états-généraux n'ont pas plutôt été assemblés, que le plus grand nombre des membres qui les composaient, ont perdu bientôt de vue les devoirs que leur imposaient leurs mandats, pour ne servir que leur ambition et leur intérét particulier : pour prêter les mains au complot monstrueux qui se forma dans leur sein d'abattre le trône, de détruire la noblesse et le clergé, de s'emparer de leurs droits et de leurs biens, en avilissant la magistrature ; ils vous ont fait croire, peuple Français, que c'était pour vous qu'ils faisaient tous ces renversemens. Les lâches

n'ont eu d'autre dessein que d'assouvir leurs haines et leurs vengeances particulières : voilà comment ils vous ont trompé.

4°. Ce moteur secret et puissant de ces noires machinations était le duc d'Orléans : voilà celui qui vous a le plus trompé. Il ne s'était montré si populaire auprès de vous, peuple Parisien, lui qui est si altier et si orgueilleux, que pour devenir plus impunément régicide, usurpateur et tyran, en se servant de vous. Vous ne juriez que par ce prince, parce qu'il vous faisait donner de l'argent : voyez comme il vous a trompé ; il était l'ennemi de votre roi, c'était contre lui qu'il vous soulevait. Comment pouvez-vous conserver encore un faux enthousiasme pour cet homme détestable qui est la véritable cause de la ruine de la France. Il est parti pour Londres, quand son complot a échoué ; il vous a fait croire que le but de ce voyage était un achat considérable de grains pour Paris : le monstre vous fuyait, parce qu'il craignait votre juste fureur, quand vous viendriez à découvrir qu'il vous a aussi indignement trompé.

5°. Nous n'avions demandé que des états-généraux : ce n'était que pour des états-généraux que la convocation des

trois ordres dans les bailliages avait été ordonnée par le roi. Ce n'était que pour assister à une assemblée des états-généraux que les trois ordres avaient envoyé leurs députés avec des cahiers où étaient contenus leurs demandes respectives. Comment tout-à-coup ces états-généraux se sont-ils trouvés métamorphosés en assemblée nationale? C'est un vrai tour de Jarnac que les députés ont joué à tous leurs bailliages. D'où ont-ils reçu leur pouvoir pour s'établir en assemblée nationale? Ils l'ont apparemment PAR LA GRACE DE DIEU ; car il ne leur a pas été donné ni par le roi, ni par aucun bailliage. Ils agissent cependant comme s'ils étaient une assemblée nationale authentique et légale, et en rendant indistinctement décrets sur décrets pour vous le persuader, ils n'ont fait jusqu'ici que vous tromper.

6°. Un procureur fondé, un commis, ne doit agir que conformément aux vœux et aux ordres de ses commettans : s'il s'en écarte, il se rend coupable à leur égard, et ils ont droit de lui retirer leur pouvoir : les députés aux états-généraux, en s'écartant des vœux et des ordres qu'ils avaient reçus de leurs bailliages, se sont rendus coupables du crime de LÈZE-BAILLIAGE, et le pouvoir nouveau qu'ils se sont donnés

eux-mêmes à eux-mêmes, est nul de fait et de droit. C'est en vous faisant croire, peuple Français, qu'ils étaient autres que des procureurs fondés ou des commis des bailliages ; c'est en vous faisant croire que la plénitude de la souveraineté résidait au milieu d'eux, qu'ils vous ont singulièrement trompé.

7°. On avait regardé jusqu'à aujourd'hui le serment comme la chose la plus sacrée qui lie les hommes entr'eux ; les députés se sont conduits bien différemment, les sermens qu'ils avaient prêté aux bailliages, ont été solemnellement profanés par eux. A peine ont-ils été réunis qu'ils ont foulé aux pieds leurs cahiers et leurs commettans ; qu'ils ont rompu tous les liens qui les rendaient responsable de leur conduite envers ceux de qui ils tenaient leurs pouvoirs ; qu'ils se sont regardés indépendans et libres de faire impunément leur volonté ; qu'ils ont empêché les bailliages de s'assembler, et ont fini par les supprimer : ensorte que ce sont les commis qui ont tué et dépouillé les commettans. Cependant, peuple Français, vous lisez dans presque tous les écrits, qu'on a le soin de répandre dans le public pour vous tromper, que beaucoup de villes, de villages ont adhéré aux opérations des députés ;

putés ; et d'après de pareilles adhésions, on vous dit que chaque province, que toute la France approuve les singuliers changemens que l'on fait. C'était les bailliages qu'il fallait consulter, et non quelques villes et bourgs intéressés à partager les débris des parlemens et des provinces. C'était l'adhésion des bailliages qui était nécessaire, et qui aurait rendu les opérations légitimes, puisque c'était les bailliages qui avaient député, et manifesté par des cahiers leurs demandes et leurs vœux. On ne saurait vous en montrer aucune qui soit émanée des bailliages assemblés. Voyez, voyez, peuple Français, que de moyens on a employé pour vous tromper.

8°. Si les états-généraux avaient continués de se tenir, comme ils avaient été autrefois convoqués, quoique la forme de leur convocasion fût défectueuse en certains points, cependant ils auraient opéré les plus grands biens : la noblesse et le clergé avaient fait déjà les sacrifices de leurs privilèges et de leurs exemptions dans leurs cahiers ; ils avoient offert de supporter tous les impôts, sans aucune distinction et au marc la livre ; c'est ce qu'on a affecté de vous laisser ignorer.

Ainsi, avant même l'ouverture des états-généraux, le plus difficile étant fait. Le

premier, le plus grand des abus, celui qui tombait directement sur le peuple, était détruit. Il ne s'agissait plus que de repartir également l'impôt : si on avait suivi, comme on le devait, le vœu des bailliages, vous jouiriez actuellement, peuple Français, des douceurs de la paix, de la réforme des abus, et de la diminution de l'impôt. C'était peut-être la première fois, depuis l'origine de la monarchie, que les matières à traiter aux états-généraux, avaient été si clairement proposées et déterminées, qu'elles n'avaient aucune difficulté à éprouver, et qu'il ne fallait que les mettre simplement eu exécution.

Mais ce n'était pas ce que voulaient des hommes infidèles à leurs mandats et parjures à leurs sermens, et qui dès-lors étaient capables de tout, comme ils ne l'ont que trop prouvé dans la suite. Ils voulaient élever leurs opinions sur les débris des ordres de la noblesse et du clergé, qu'ils n'auraient jamais pu écraser, tant qu'ils auraient été séparés en ordres et unis entr'eux. Il fallait, pour cela, les rendre suspects au peuple : aussi-tôt mille mensonges apprêtés avec art ont été les moyens dont on s'est servi pour les lui rendre odieux. Ils lui ont fait croire que ces deux

ordres ne refusaient de se réunir et de se confondre dans le tiers, que parce qu'ils s'opposaient au bien du peuple; tandis que le vrai motif de cette réunion, qu'ils ont opéré par les menaces de la mort et du feu, n'était que pour qu'ils fussent les victimes de l'opinion par tête, qui devait rendre le tiers-état maître de toutes les délibérations, et finir par renveser tout, avec la monarchie. Vous voyez, peuple Français, combien cette réunion des trois ordres a servi pour vous tromper.

9°. La réunion des trois ordres une fois faite, et l'opinion par tête étant admise, il n'a fallu que gagner quelques voix pour s'écarter de la route qui avait été tracée, et faire adopter les choses les plus absurdes, les plus injustes et les plus contraires à l'existence de la monarchie Française; et c'est ce qui est arrivé. On n'aurait jamais pu gagner les ordres séparés : si chaque ordre avait travaillé séparément dans sa chambre, le désordre n'aurait jamais été dans les états-généraux. Le désordre n'y est venu que du moment où ils se sont changés en assemblée nationale, et où l'opinion par tête a été la manière de délibérer.

Avez vous jamais rien compris, peuple Français, à cette forme singulière de faire

des lois, par assis et levé ? Le tumulte, l'indécence, l'animosité, l'esprit de parti, la cabale qui règnent chaque jour dans cette assemblée, dite *nationale,* font dire à tous ceux qui viennent assister à ses délibérations, dans l'espérance d'y trouver des sages, qu'ils n'y ont encore vu que des fous. Il n'est pas un des députés extraordinaires venus des différentes villes pour faire leurs demandes, et qui sont témoins oculaires de tout ce qui se passe, qui ne s'écrient chaque jour : Ah ! comme ils vous ont trompé !

10°. Une assemblée nationale aussi irrégulièrement formée, et qui n'avait aucun plan, devait bientôt se laisser entraîner par le mouvement qui lui a été donné par quelques esprits novateurs et turbulens, qui, pour le malheur de la France, se sont trouvés députés : dès-lors ils ont tout fait et tout conduit : on les connaît aujourd'hui sous le nom d'ENRAGÉS. Ce qui paraît extraordinaire, c'est qu'ils aient pu vous persuader, peuple Français, que vous étiez esclaves, et qu'ils ont brisé vos fers ; qu'ils aient pu vous porter à regarder la noblesse et le clergé, comme des usurpateurs et des tyrans qui vous gouvernaient, et qu'ils allaient vous en délivrer ; qu'ils aient pu vous faire prendre les armes,

comme si les ennemis étaient aux portes, et que la patrie fût en danger. Il n'y avait rien de vrai dans tous ces récits : le peuple n'est pas esclave en France ; montrez-moi donc les fers qu'on a brisés ? La noblesse et le clergé ne sont ni usurpateurs, ni tyrans ; ils possèdent, par succession, et conformément aux lois établies et connues.

Vous avez des ennemis, peuple Français; mais ce n'est pas contre des ennemis imaginaires, qu'il faut tourner les armes qu'on vous a fait prendre ; vos seuls et vrais ennemis, qui en calomniant la noblesse, le clergé et le magistrature qui auraient voulu, comme tout économe de bien, sauver la France de la ruine où on l'entraînait, vous ont fait commettre mille crimes contr'eux, en vous faisant verser leur sang et brûler leurs châteaux ; ceux qui vous ont porté par leurs discours ou par leurs écrits à de telles horreurs, ne pouvaient pas vous tromper plus cruellement.

11°. On vous a fait prendre les armes, peuple Français, et vous les auriez bientôt posé, si on vous avait donné le temps de réfléchir et de voir qu'on vous trompait : aussi a-t-on fait publier par-tout qu'il se formait des complots pour vous rendre esclaves ; on en faisait les auteurs, la no-

blesse et le clergé ; ils voulaient vous faire mourir de faim ; ils voulaient incendier vos maisons : on a inventé et débité cent autres fables ; c'était pour vous tenir en haleine, que les députés faisaient répandre tous ces faux bruits dans Paris, ainsi que dans les provinces ; c'était pour vous trouver tout prêts à leur prêter main-forte, pour faire passer par la force, les menaces et la crainte, des motions qu'ils ont eu l'art de présenter, sous le prétexte imposant du bien public, et dont on aurait démontré l'imposture, si la liberté des délibérations, et la plus grande partie des opinions, n'eût pas été enchaînée par la présence d'un peuple qu'on avait fait venir exprès des fauxbourgs, et dont les cris effroyables avaient porté la terreur dans presque tous les esprits. Vous voyez aujourd'hui que tout cet appareil des armes n'était que pour vous éblouir, et en même temps vous mieux tromper.

12°. Rappellez-vous cette nuit du 4 août, où la noblesse, le clergé et les provinces furent si indignement sacrifiés ; les nouvelles les plus tristes d'une insurrection générale arrivaient de tous les coins du royaume ; on ne parlait que d'incendies, que d'assassinats ; la consternation était générale : eh bien ! peuple Français,

c'était du sein de l'assemblée nationale, que partaient tous ces coups ; c'était de son sein, que partaient chaque jour des adresses incendiaires par des gens qui lui étaient vendus, et qui soulevaient les gens de la campagne contre leurs seigneurs, par ordre exprès, mais secret, de certains députés. Aux portes même de l'assemblée, dans les tribunes, on avait posté une infinité de gens, qui, par leur habillement, leurs gestes, et leurs regards farouches, qui, par leurs cris redoublés et insultans, inspirèrent une si grande crainte à la noblesse et au clergé, qu'ils ne surent pas mourir en héros, en refusant de signer l'abandon qu'on leur demandait, et qu'ils ne pouvaient faire. Quand on vient vous dire aujourd'hui que la noblesse et le clergé étaient très-libres dans l'abandon qu'ils ont fait dans la nuit du 4 août, et lors des décrets qui ont été rendus à ce sujet; en rapprochant tout ce qui s'est passé à ces différentes époques, vous pouvez juger, peuple Français, combien on vous trompe.

13°. Que de manœuvres infâmes n'a-t-on pas mis en usage contre le clergé, quand on a voulu s'emparer de ses biens? on avait préparé de loin tout ce qu'il fallait pour le perdre, et pour l'avilir à vos yeux, peuple Français ; on a fait insérer

dans les feuilles périodiques calomnie sur calomnie, contre les ministres de la religion ; des gravures indécentes, ou ridicules, ont été exposées contre eux dans toutes les rues aux yeux des passans ; on les a fait insulter publiquement pour leur inspirer une plus grande crainte : enfin, quand on a vu que la multitude avait donné dans le piège, et qu'on pouvait impunément attaquer le clergé, au mépris de tous les principes, de toutes les lois et du droit des gens ; malgré la preuve certaine qu'on avait que le clergé est propriétaire de ses biens ; quand après les discussious les plus vives, il a été démontré que la nation ne pouvait pas s'en arroger la propriété ; le 2 novembre on a prononcé que la disposition des biens ecclésiastiques appartenait à la nation ; on n'a pas osé dire la propriété, crainte d'alarmer tous les propriétaires du royaume ; le mot disposition mis à la place de propriété, n'est qu'un vrai tour de procureur, dont on se servit pour avoir le suffrage de ceux qui ne l'aurait pas donné au mot de propriété ; ils le donnèrent à celui de disposition, sans comprendre ce qu'il voulait dire ; et s'ils avaient cru qu'on dût en tirer les mêmes conséquences que pour le mot de propriété,
jamais

jamais le décret du 2 novembre n'aurait passé. On avait disputé sur la propriété, et comme on vit que la proprieté des biens ecclésiastiques était réellement bien prouvée, on substitua tout-à-coup le mot de *disposition*, auquel on ne s'attendait pas, et sur lequel il n'a été fait aucune discussion. C'est ainsi que des gens de robe ont singulièrement joué la noblesse et le clergé ; l'adhésion que ceux-ci ont donné aveuglément à ce mot de *disposition*, est un des moyens qui a le plus concouru à vous tromper.

14°. On vous a fait croire, peuple Français, que le roi était venu librement et volontairement à Paris. Que n'a-t-on pas fait, que n'a-t-on pas écrit pour cacher les horreurs qui se sont commises à cette époque à Versailles ? on frémit d'y penser. On envoya dans toutes les municipalités des fausses adresses, pour détruire les effets qu'une aussi triste nouvelle aurait pu produire : on fît signer au roi cent mensonges, et une proclamation, pour mieux vous en imposer, ô peuple Français ! vous voyez qu'on a toujours pris tous les moyens de vous tromper.

15°. On vous a dit, on vous dit chaque jour que le roi est libre : cependant il ne lui est pas permis de sortir des Thuileries ;

elles sont devenues sa prison. Il ne peut plus se livrer au plaisir de la chasse qu'il aimait, et quand il a voulu y aller, une petite armée nationale s'est présentée pour l'y accompagner, ce qui a équivalu à une vraie défense. On lui présente chaque jour des décrets à sanctionner ; la sanction qu'il leur donne n'est pas plus libre que son séjour aux Thuileries, c'est une vaine formule dont les députés se passeraient bien, s'ils l'osaient : ce n'est qu'un reste de pudeur qui les retient encore. Qu'est-ce qu'une sanction qui est faite sans le pouvoir de vérifier, et par conséquent sans aucune vérification ? mais le nom du roi mis au bas de tous les décrets, vous les fait regarder comme rendus de concert avec lui et avec les députés, voilà comment, peuple Français, ils vous trompent chaque jour.

16°. Vous croyez avoir un roi, peuple Français, et ce n'est que son phantôme qu'on vous a conservé; car, pour la réalité, il n'existe plus. Voyez cette affectation qu'ont les députés de ne prononcer presque jamais le nom de roi dans leur assemblée : c'est toujours au pouvoir exécutif qu'ils renvoient, et le pouvoir exécutif où existe-t-il aujourd'hui ? Vous le reconnaîtrez plutôt dans les mains du marquis de

la Fayette, que dans celles de votre ancien roi, à qui on a seulement conservé le titre de roi *ad honores*, ce qui a servi à vous tromper bien merveilleusement.

17°. On vous a dit que tous ceux qui étaient ennemis du bien public, étaient autant d'aristocrates dont il fallait se défaire ; en prenant ce mot dans le sens qu'on lui a donné, peuple Français, vous en faites une très-fausse application. Les aristocrates, ces ennemis du bien public sont les députés eux-mêmes, les communes de Paris, une infinité de municipalités dans le royaume : vous ne vous attendiez pas d'avoir été aussi grossièrement trompé.

18°. Les ennemis du bien public, ce sont ceux qui se sont révoltés contre l'autorité royale, qui, en faisant prendre les armes à toute la France, ont renversé la monarchie française, et mis par-tout à la place l'anarchie ; qui ont répandue les bruits les plus faux, les calomnies les plus attroces contre la noblesse, le clergé et la magistrature, pour exciter le peuple contr'eux ; qui ont ébranlé toutes les propriétés, en s'emparant de leurs biens ou en les détruisant ; qui ont fomenté tous les troubles, qui ont tout bouleversé dans tous les états, qui ont ruiné tous les particuliers, qui ont rendu tout incertain, qui ont fait cacher

le numéraire, qui ont ruiné le commerce ; et vont perdre l'agriculture. Ne sont-ce pas les députés qui ont occasionné tous ces maux, soutenus par les communes et par les districts de Paris? Voilà ceux que vous devez poursuivre comme aristocrates ; si, par ce mot, vous entendez un ennemi du bien public. Je ne vous dis rien, peuple Français, que vous ne sentiez aujourd'hui aussi vivement que moi, et qui ne vous prouve que jusqu'ici on n'a fait que vous tromper.

19°. Le bien public est une arme tranchante dont on se sert, et dont on abuse en même temps pour faire tout le mal possible. C'est avec ce mot de *bien public*, employé par-tout et mis toujours en avant dans chaque opération, que les députés sont parvenus à vous persuader que tout ce qu'ils faisaient étaient pour le peuple. Ils ont ruiné et perdu la noblesse ; ils ont détruit et volé le clergé ; ils ont anéanti la magistrature, est-ce pour le peuple ? Non, sans doute ; car le peuple est très-intéressé que ces trois ordres existent ; ce sont eux qui le nourrissent ; ce sont eux qui, de leur superflu, payent ses journées, et entretiennent son travail ; ils font vivre une infinité de monde qui leur était attaché : que deviendront tous ces gens-là? qui

occupera cette multitude de bras? qui viendra à leur secours? ce n'est pas par de vaines promesses, ni les froids calculs d'un avenir prétendu plus heureux, qu'on appaisse la faim, et qu'on peut satisfaire aux besoins de chaque jour. Le bonheur, que l'on ne nous présente qu'au travers les nuages trompeurs de l'espérance, n'est qu'une chimère : pour le peuple sur-tout, il faut un bien actif et non idéal ; l'expérience journalière dessille enfin les yeux du peuple, et lui apprend bien positivement qu'on l'a trompé.

20°. Dans quelles mains vont passer les biens du clergé, dont on s'est emparé contre le droit des gens, et qu'on est décidé à vendre? Est-ce dans les mains du peuple? distribuera-t-on aux pauvres les sommes qui proviendront de leur vente? Eh! non, certainement : ces biens, ou le produit de leur vente, passera dans les mains de quelques capitalistes, ou de certains créanciers qui se sont enrichis aux dépens de l'état et du pauvre : il restera une charge de plus à l'état, une charge très-grande, qui est l'entretien du culte et des prêtres, et le pauvre sera privé d'un droit qu'il avait sur les biens ecclésiastiques, et qui cessera de lui être dû, s'ils passent en des mains étrangères. Ces biens étaient char-

gés d'une hypothèque en faveur des pauvres ; hypothèque imprescriptible qu'il faudra remplacer nécessairement et assurer par un impôt sur toutes les terres ; ainsi le culte divin, l'entretien des prêtres et le soulagement des pauvres, ne regardaient qu'une seule partie des biens du royaume qui y étaient consacrés, tous en seront grevés ; ce sera, quoiqu'on en dise, une surcharge de plus ; quand on vous a présenté le bien public, et la diminution de l'impôt, pour motif de tout ce qu'on a décrété contre les biens du clergé, vous voyez, peuple Français, qu'on ne faisait que vous tromper.

21°. C'est vous qu'on a mis en mouvement et comme en convulsion, peuple Français, pour opérer cette révolution ; vous ne vous y êtes prêté, que parce qu'on vous l'a fait envisager comme devant améliorer votre sort. Vous n'avez, sans doute, qu'à vous rejouir de tous les événemens présens. Tous les seigneurs sont abattus, le clergé est ruiné, la magistrature est anéantie, la royauté est dissoute ; c'est en votre nom, pour vous soulager, qu'on a frappé de si grands coups. Vous étiez accablés sous les abus, ils sont détruits jusque dans leurs sources.... Dans le nouvel ordre qu'on vient d'établir, vos jour-

nées ont-elles augmenté ? car tel devrait être ponr vous le fruit de la révolution; vous avez certainement acquis une plus grande aisance..... Mais quoi ? vous vous plaignez que vous avez plus de peine à vivre que dans l'ancien régime; que tout languit, que le commerce ne va plus, que les ouvriers sont sans travail, qu'on a beaucoup diminué la journée de celui qu'on occupe encore ; que ne trouvant plus de travail chez vos anciens maîtres, chez qui vous gagniez jusqu'à trois, quatre et souvent cinq livres par jour, vous êtes obligés d'aller aux ateliers de charité mendier et gagner à peine vingt sols. Mais aussi, n'avez-vous pas eu la gloire d'aller prendre à l'arsenal, ou aux invalides, un fusil ; de l'avoir porté en triomphe sur votre cou, dans les rues de Paris, et d'avoir contribué à la conquête de la Bastille, qui n'était gardée par personne. Mais aussi, n'avez-vous pas fait de bons repas dans les guinguettes, sans qu'il vous en coûtât rien ! On vous a fait quitter votre ouvrage, et on vous a payé tant qu'on a eu besoin de vous ; vous avez servi des maîtres ingrats, il est vrai, et vous deviez vous y attendre : la situation, où vous vous trouvez, et les maux qui vous menacent, doivent enfin vous apprendre, que la révolution, peuple Fran-

çais, était moins pour vous, que pour les capitalistes de Paris, et les créanciers usuriers de l'état, qui se sont servis de vous, pour leur propre intérêt, comme dans la fable, le singe se sert de la patte du chat pour ôter les marrons du feu, et vous ne pouvez plus douter qu'on vous a réellement trompé.

22°. Il n'est pas un de vous, peuple Français, qui voulût confier le soin de ses affaires particulières, à un Mirabeau, à un Chapelier, à un Barnave, à un Volney, à un Roberspierre, à un Petion, à un d'Autun et à cent autres, dont la conduite intéressée, l'irréligion, et les mauvaises mœurs vous sont connues: cependant ils ont eu l'adresse de se faire choisir pour députés aux états-généraux, pour régler les affaires de la plus grande des familles, d'une immense nation : ils avaient des talens, voilà ce qui vous a ébloui; mais les talens sont dangereux quand l'esprit et le cœur sont gâtés; voilà pourquoi ils n'ont pas été scrupuleux sur les moyens qu'ils ont cru devoir prendre pour vous tromper.

23°. Il n'y a pas quatre jours, peuple Français, que vous vous plaigniez amèrement et avec justice du pouvoir despotique des ministres : c'est pour en arrêter les

les progrès, que vous avez demandé les états-généraux : mais a-t-on jamais vu de pouvoir plus despote, que celui que s'est arrogé l'assemblée prétendue nationale ? Les ministres avaient au moins toujours respecté les propriétés : quelques particuliers étaient quelquefois leurs malheureuses victimes, mais le mal qu'ils faisaient n'attaquoit pas directement 25 millions d'hommes ; un bouleversement général n'était pas le fruit amer et funeste de leurs chimériques projets. Qu'avez-vous gagné sous le règne des nouveaux tyrans que vous vous êtes donné? Les propriétés ne sont plus respectées, chacun perd son état et sa fortune : la foi publique sur laquelle tant de milliers de contrats ont été passés est abolie : les finances sont plus mal gérées, et leur dépérissement s'accroît chaque jour par l'impéritie de ces hommes à système, qui se sont emparés des rênes du gouvernement. C'était pour combler l'abyme qu'avaient été convoqués les états-généraux, et l'abyme devient chaque jour plus profond. Comparez ce que vous étiez il y a quelques mois, avec ce que vous êtes aujourd'hui, et vous verrez que cette vaine déclaration des droits de l'homme, et la prétendue égalité des hommes, n'ont été imaginés, peuple Français,

que pour exalter votre esprit, et vous tromper plus sûrement.

24°. Vous restez comme insensible, peuple Français, sur le triste sort qui vous attend : vos vrais amis vous ont cependant mis sous les yeux cent écrits bien propres à vous réveiller de votre léthargie ; une fausse yvresse vous a fait sortir des limites du bon chemin, n'aurez-vous pas le courage d'y rentrer conduit par la raison et le regret de l'avoir quitté ? Si vous n'y prenez garde l'assemblée nationale va toujours son train, c'est-à-dire, qu'elle coupe, tranche et renverse à tort et à travers: tout se fait au club des Jacobins ; c'est-là, dans le cabinet de Ravaillac, que la destinée des Français se travaille. Si le plan projetté pour la justice a lieu, objet qu'on traite dans ce moment, la justice sera ambulante ; elle ne siégera plus majestueusement dans des palais, l'ombre d'un chêne lui suffira pour rendre ses oracles : vous voyez que tout ira pour le mieux.

Si le projet arrêté pour le clergé est suivi, on détruira toute son ancienne forme : pour le rajeunir, on supprimera les trois quarts des évêchés et la moitié des cures ; on ira ainsi tout droit à l'économie. On s'emparera de tous les biens ecclésiastiques ; on les donnera pour des papiers mu-

nicipaux qui vaudront mieux que des louis d'or, et l'on paiera des pensions au clergé. Au surplus, paiera qui pourra ces pensions; car, sur quoi reposera leur hypothèque? c'est, sans doute, sur la parole des *éco-nomistes* et des *philosophistes*, sous la volonté desquels tout doit plier ; ce sont eux qui font aujourd'hui la loi, et tout ira pour le mieux. Il est vrai que les impôts ne diminueront pas, quoiqu'on s'attendît à leur diminution, qu'on doublera la capitation, que le vingtième continuera de se payer, que chacun enfin sera forcé de donner le quart de son revenu. Mais si l'on paie autant, on en sera bien dédommagé par l'expoliation du clergé qui pesait tant à l'état, et était à charge au peuple (c'est-à-dire, à quelques membres de l'assemblée, et c'est la même chose) et par l'affaiblissement de la religion qui ne s'accommode pas avec les nouveaux principes de nos prétendus philosophes-législateurs. Comme il y a beaucoup de religion dans l'assemblée, et que nous sommes de vrais singes qui imitons toujours nos maîtres, il est à croire que la religion sera plus brillante que jamais, lorsqu'elle sera délivrée des entraves des biens du clergé, et que celui-ci n'existera plus ; oh ! que notre siècle est éclairé ! Il est vrai cependant, que mal-

gré toutes ces lumières, le peuple, le pauvre, le journalier, l'artiste, celui qui ne vit que de son travail ; en un mot, que les cinq sixièmes du royaume meurent de faim ; que tout languit ; que le commerce périt, que l'agriculture souffre : mais compte-t-on pour rien la part que chacun a au gouvernement, comme citoyen actif ; cette égalité qui place le mendiant à côté du prince, sur-tout cette espérance dont on nous berce d'être un jour plus heureux. C'est un des trophées de la nouvelle secte philosophique d'avoir su fasciner les yeux de tous les Français, au point de leur avoir fait abandonner le bien réel dont ils jouissaient sous l'empire des lois monarchiques, pour les faire courir après des phantômes.

Nous travaillons, disent nos faiseurs de systêmes pour le bonheur de nos petits enfans : la postérité présente n'est donc pas digne des regards de nos philosophes ? nous savons, disent-ils encore, que nos opérations font le malheur de toutes les familles actuelles ; mais pour les maux de quelques années, quelle abondance de biens pour l'avenir : si vous pouvez, peuple Français, entendre de sang-froid un pareil langage, vous méritez que de pareils hommes vous aient trompés.

25°. Comment, peuple Français, avez-vous permis qu'on divise, comme on l'a fait, toutes ces belles provinces qui faisaient l'ornement et la majesté de la France? Que sont ces noms singuliers qu'on a voulu substituer à leurs anciens et véritables noms? Les députés sentaient l'obligation où ils étaient de rendre compte de leur conduite aux bailliages qui les avaient envoyés. C'est pour éviter de rendre ce compte qu'ils ont bâti des départemens sur les débris des provinces, qu'ils ont multipliés les districts aux dépens des bailliages, qu'ils ont donné l'existence à des milliers de municipalités, bien sûrs de n'avoir que des applaudissemens et des marques d'adhésion de la part de ces nouveaux établissemens, qu'ils n'ont formé que pour se faire des partisans. Auraient-ils pu se présenter devant les bailliages dont ils ont méprisé les mandats? n'auraient-ils pas été déclarés parjures aux sermens qu'ils avaient prononcé entre les mains de leurs commettans? Pour se soustraire aux reproches, ou aux peines qu'ils ont méritées, ils n'ont eu que la ressource infâme de mettre le trouble par-tout, de diviser, de partager en lambeaux tout le royaume, de favoriser l'anarchie, et de laisser tous les vols et tous les crimes impunis. Enfin,

tous ces singuliers et inutiles changemens n'ont été imaginés, peuple Français, que pour vous entraîner par l'esprit de la nouveauté, et vous tromper plus facilement, sous l'apparence séduisante d'un meilleur ordre de choses.

26°. La manière dont l'assemblée rend ses décrets, peuple Français, est tout-à-fait illusoire; on n'a jamais joué une nation aussi singulièrement que le font les députés, que des journalistes flatteurs appellent *des vénérables membres.* Si tout ce faisait légalement, l'assemblée ne devrait que proposer des arrêtés, et avant que de les décréter, elle devraient les envoyer dans tous les bailliages du royaume, pour recueillir les suffrages des peuples : ce n'est qu'après l'avis de tous les bailliages, et les suffrages de la pluralité, que les différens objets devraient être décrétés et sanctionnés par le roi; ce serait alors les vœux de la nation que ces décrets exprimeraient; ils n'exciteraient aucune réclamation, et on n'aurait pas besoin de la force des armes pour les faire mettre en exécution; mais si les députés avaient tenus cette marche, tous les changemens qu'ils ont fait, n'auraient pas été approuvés, tous les décrets qu'ils étaient intéressés de faire passer auraient été rejettés, toutes les opérations au-

raient été faites avec plus de modération, et avec connaissance de cause : c'est ce que les députés, peuple Français, ne voulaient pas.

Eh ! depuis quand, quelques hommes assemblés ont-ils le droit de forcer une nation d'accepter des décrets qui n'ont pas été soumis à sa révision, ou qui sont les fruits d'une imagination exaltée, ou de quelques haines particulières ? c'est cependant ce que font chaque jour les députés ; ils appellent la volonté de la nation, leur volonté propre, ce qu'ils n'aiment pas, la nation ne doit pas l'aimer ; ce qu'ils veulent détruire, c'est la nation, selon eux, qui le veut : comme ils en ont imposé aux yeux du vulgaire ! comme ils ont fait du mal avec ce mot, *la nation !* Peuple Français, avez-vous été consulté dans toutes les opérations qui se font ? quand, et comment l'avez-vous été ? je souscris à tous les points dont vous avez eu une connaissance légale avant qu'ils fussent décrétés, et qui ne l'ont été qu'après votre suffrage ; tous ceux qui n'ont pas cette marque d'authenticité sont faux, illégaux, ou abusifs, et en les rendant, les députés n'ont fait que vous tromper.

27°. Les députés ne peuvent plus être regardés comme les représentans des bailliages, dès qu'ils ne suivent plus les vœux

et les desirs des bailliages consignés dans les procès-verbaux, et dans les cahiers imprimés ; ils ne sont donc que des hommes livrés au délire de leurs propres idées, qu'ils veulent faire adopter à une nation, en s'en proclamant les représentans ; mais s'ils ne le sont plus des bailliages, comment ont-ils pu le devenir de la nation? qu'ils montrent leurs pouvoirs? on verra qu'ils n'en ont que comme députés de bailliages ; puisqu'ils n'agissent plus comme tels, comment ont-ils pu vous persuader qu'ils n'étaient plus les représentans des bailliages, mais de la nation, qui ne leur a jamais donné aucun pouvoir. Sous le nom de député de la nation, vous voyez, peuple Français, combien on a abusé de votre crédulité pour vous tromper?

28°. Quel est ce prétendu serment civique que l'on arrache, peuple Français, à chaque particulier, et par conséquent à la nation, pour le maintien d'une constitution qui n'existe pas encore, à laquelle seulement on travaille, et qui jusqu'à présent n'est qu'un monstrueux fatras de décrets rendus sur des monceaux de débris, et pleins d'inconséquences? quand cette constitution sera complette, quand l'ensemble aura été adopté, quand il n'y aura aucune réclamation contre elle, quand elle

aura été reçue unanimement par tout ; c'est alors qu'on pourra se flatter d'avoir une constitution : tout serment exigé avant ce temps, est une pure vexation, et ressemble assez au serment que l'on faisait prêter pour la constitution *Unigenitus*, dans le dernier siècle. Ce n'est pas la nation qui demande ce serment, mais des commis infidèles à leurs mandats, qui ne peuvent que proposer à la nation, et qui veulent cependant la lier par serment à consacrer leurs rêveries, et à approuver d'avance les décrets qu'ils se proposent de rendre. Peuple Français, avez-vous donc perdu la raison? ne voyez-vous pas que par le serment civique, on a trouvé un des moyens les plus propres à vous en imposer, et à enchaîner votre volonté? un tel serment est au moins un acte d'imprudence, puisque vous vous engagez à soutenir, à maintenir une chose qui n'existe pas encore, et qui, quand elle existerait, pourrait très-bien ne pas convenir ; c'est à-peu-près, comme si on vous forçait d'approuver un livre, parce qu'il sort de la presse : les députés veulent vous forcer d'adopter leurs décrets, par cela seul qu'ils les ont rendus ; décrets, qui loin d'être le résultat des vœux de la nation, ne sont que celui des projets destructifs de la

chambre ardente du club des Jacobins; c'est ainsi que sous la forme imposante d'un serment, on a cru pouvoir vous tromper impunément.

29°. Qu'il eût eté facile, peuple Français, de vous rendre heureux, si on avait eu sincèrement ce sublime projet; il ne fallait que mettre de l'ordre dans les finances; cet ordre pouvait s'établir, en taxant simplement la dépense sur le revenu; le dérangement des finances n'a lieu que depuis qu'on a fait tout le contraire de cette opération; c'est-à-dire, qu'on a voulu élever le revenu à la dépense que l'on rendait chaque année plus arbitraire en respectant toutes les propriétés; une imposition générale, et au marc la livre, aurait formé un revenu plus que suffisant pour remplir tous les engagemens, et liquider successivement la dette: cette imposition était approuvée et reçue par tous les bailliages, et n'aurait pas fait un mécontent; mais des hommes qui avaient médité depuis long-temps des projets et des systêmes, prétendus économiques, auraient perdu l'occasion de les faire valoir; ce sont ces hommes qui ont sacrifié le bonheur de la France à leurs idées particulières. Le génie des projets est tyrannique: sous le prétexte du bien public, il détruit tout, il

sacrifie tout, le désordre lui convient; tel est la triste situation, où ce génie, qui règne, vient de mettre le royaume. Jusques à quand, peuple Français, souffrirez-vous que quelques hommes systématiques fassent sur vous le cruel essai de leurs dangereux talens? Comment pouvez-vous vous persuader qu'ils ne travaillent que pour vous, quand ils ne font que vous tromper?

30°. Je n'entre pas, peuple Français, dans un plus grand détail avec vous sur les différens objets sur lesquels on vous a trompé : j'en ai dit assez pour vous faire ouvrir les yeux. Les députés vous ont promis plus qu'ils ne pouvaient vous donner; ils vous ont laissé prendre plus que vous ne deviez avoir : c'est ce qui a brisé cette chaîne heureuse, à laquelle tous les différens états étaient attachés par autant d'anneaux, d'où résultait un parfait équilibre qui faisait de l'empire Français le plus grand empire du monde.

Il faut rétablir cette chaîne et cet équilibre, si vous voulez voir reparaître la paix et le bonheur parmi vous, peuple Français : de nouveaux députés peuvent seuls opérer ce grand bien ; une contre-révolution, par les armes, n'est pas nécessaire, quand elle s'est déjà opérée par l'opinion

dans tous les esprits. On vous fait craindre une contre-révolution comme devant opérer les plus grands maux, et c'est encore un mot dont on se sert pour vous tromper, et pour vous faire opposer au bien qu'on pourrait vous faire. N'appellez pas révolution l'état d'anarchie où l'on a plongé le royaume : c'est une véritable destruction et non une révolution. Une révolution doit amener une suite de choses plus heureuses ; et celle pour laquelle on vous sacrifie, n'a produit jusqu'à ce jour que les plus grands maux. Il ne faut pas des armes pour faire adopter de bonnes lois ; on va toujours malgré soi au-devant d'elles. Qu'avaient donc besoin les députés de faire armer toute la France, si les lois qu'ils ont faites sont bonnes ? méfiez-vous toujours de ce qui n'est admis que par la force, car cela ne peut pas durer longtemps.

Voulez-vous voir le club des Jacobins désert, et tous les *enragés* devenir tout-à-coup souples et humains ? signifiez-leur, peuple Français, que vous ne leur prêterez plus main-forte ; dites-leur, que vous êtes plus malheureux encore que vous n'étiez : faites-leur voir, que vous sentez que tout ce qu'ils ont fait jusqu'ici est plus pour la vaine gloire de se dire les

créateurs d'un nouvel empire, que pour votre bonheur, et ils demanderont eux-mêmes une nouvelle législature.

C'est cette seconde législature, après laquelle soupirent tous les gens sensés, honnêtes et raisonnables ; c'est elle qui, en remettant les choses comme elles doivent être dans une monarchie, réformera véritablement les abus, que tous les ordres étaient d'accord de vouloir réformer, et la France renaîtra de ses cendres. Il en est temps encore : redemandez à grands cris votre roi, avec l'exécution de sa déclaration du 23 juin, et la France est sauvée. Celui qui pourrait vous donner un autre conseil ne serait qu'un vil trompeur.

Remarques prophétiques.

Lorsque nos neveux liront dans notre histoire la manière indigne dont s'est comportée l'assemblée nationale envers le parlement de Rennes et de Bordeaux, ils frémiront d'indignation ; ils se demanderont si la conduite de ces corps respectables mériterait les peines qu'on leur a infligées. En vain feuilleteront-ils les annales de cette histoire pour trouver un corps de

délit ; ils verront des magistrats punis pour avoir voulu repousser le brigandage qui infestoit les provinces, et pour comble d'aveuglement, les provinces applaudir au jugement qui condamnoit leurs défenseurs.

En effet, une des choses qui doit le plus étonner dans cette révolution, c'est ce voile que l'assemblée nationale a su jetter sur les yeux du peuple ; elle semble même lui avoir ôté jusques à la faculté de réfléchir ; sans cela, reportant les yeux sur l'ancien gouvernement, et les ramenant ensuite sur celui qu'on lui prépare, et dont il a vu les affreux préludes, n'aurait-il pas apperçu l'abîme de malheurs où il va être entraîné ?

Comme il frémirait ce peuple qu'on égare, s'il pouvait se douter que cette révolution, dont il a été l'instrument, sera à son tour l'instrument de sa ruine : malheureusement il ouvrira les yeux trop tard ; alors il verra que ces mains, qui jusques-là l'ont sustenté, s'éleveront pour le frapper ; et qui le secourera ? à qui s'adressera-t-il ? Sera-ce à ces riches dont le luxe le faisait vivre, et qu'il aura dépouillé de leurs richesses ? Sera-ce aux seigneurs dont il aura brûlé les châteaux, à ces ordres religieux que la compassion et le devoir

forçaient de l'alimenter, ils n'existeront plus : à ce duc d'Orléans, qui s'est déclaré si hautement leur père ; il a pris la fuite ; et son exil sera éternel ? Sera-ce enfin à cette assemblée régénératrice dont les bouches bienfaisantes s'ouvrent si souvent pour soulager en paroles la misère qui commence déjà à les atteindre ? Il saura, par une cruelle expérience, que la pitié n'entra jamais dans leurs cœurs. Que le réveil de la léthargie où il est plongé sera pénible ! Vainement il criera *vengeance* contre les auteurs de ces maux : un roi sans puissance, des parlemens sans force ne pourront rien pour lui.

F I N.

De l'imprimerie des Capucins.